

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional  
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex**

**Extrait du registre des délibérations**

**Date de convocation : le 9 décembre 2021 Séance du 15 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à 10h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, présidente.

Nombre de délégués : 12                      Présents : 8                      Votants : 8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

**Etaient présents** : Martine MATTEI, Serge VILLARD, Benoît VIDAL, Pierre SAPHORES, Michelle GILLY, Isabelle SAIMMAIME PERICO, Jacky BEAU, Michèle PETITJEAN

**Procuration(s)** :

**Etai(en)t absent(s)**: Michel BOYER, Pierre CLEMENT, Rachel COTTA, Jean-Luc COUVERT, Frédéric DORTH, Olivier FAURE, Philippe EUVRARD, Bernard NOEL, Nadia SEGUENI, Bénédicte SAUJOT-BEDIN

**Etai(en)t excusé(s)** : Monique BOF, Sylvie CADDET, Bernard CHAZAUT, Michel CHENIVESSE, Karine TAULEMESSE

**Secrétaire de séance** : Benoît VIDAL

**DELIBERATION N°2021-27 : NOTIFICATION TARIFAIRE 2022 DU CONTRAT COLLECTIF FRAIS DE SANTE A ADHESION FACULTATIVE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 alinéa 6 ;  
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu la délibération n° 2013-18 du Conseil syndical du 11 décembre 2013 relative à la mise en place d'un contrat collectif d'assurance complémentaire santé ;  
Vu le courrier de notification tarifaire 2022 en date du 27 octobre 2021

Madame la Présidente informe que la cotisation mensuelle par délibération du 11 décembre 2013, le Syndicat Mixte du Vivarais Méridional a décidé d'adhérer, en faveur de son personnel, en matière de protection sociale complémentaire, plus particulièrement pour les risques prévoyance et santé.  
Pour mémoire, le Syndicat Mixte du Vivarais Méridional avait décidé d'adhérer auprès de Mutualia pour le risque santé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il est renouvelé par tacite reconduction.

Il est rappelé que sont éligibles à ce type de contrats les fonctionnaires du droit public permanent, dont le temps de travail est supérieur ou égal à un temps plein.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le  
ID : 007-200026425-20211215-D202127-DE

Madame la Présidente annonce une progression de 4,81% de la cotisation mensuelle par rapport à l'année 2021.  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs des cotisations mensuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2022 seront les suivantes :

Catégorie	Tarif TTC en €
Isolé	72,83€
Famille	187,46€

Le COMITE SYNDICAL,  
Entendu l'exposé de Madame la présidente,  
Après en avoir délibéré

- Prend acte des nouveaux tarifs des cotisations mensuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Extrait certifié conforme,  
La Présidente,  
Martine MATTEI  
La Présidente certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,

